

LA MARQUE  
« VALEURS  
PARC NATUREL  
RÉGIONAL »



PARC NATUREL RÉGIONAL  
LOIRE ANJOU TOURAINÉ



**Rejoignez  
le réseau !**



La marque commerciale « Valeurs Parc naturel régional » est la propriété du ministère de la Transition écologique. Elle distingue des entreprises qui partagent des valeurs communes à tous les Parcs naturels régionaux de France. Elle peut être attribuée à des produits agricoles, artisanaux ou des services.

# 3 VALEURS PARTAGÉES

## Une forte dimension humaine et sociale :

l'entreprise favorise l'accueil de tous dans leurs différences, l'écoute et le bien-être de ses salariés, des habitants et visiteurs. Elle partage sa passion et joue la carte du collectif et de la solidarité au sein du territoire.

## : Le respect de

## : l'environnement :

: l'entreprise s'attache à  
: préserver et renforcer,  
: à son niveau, les  
: patrimoines naturels,  
: culturels et paysagers.  
: Ses prestations  
: et produits sont  
: respectueux des milieux  
: naturels.

:  
:  
:

## : L'attachement au

## : territoire : l'entreprise

: contribue au  
: développement du  
: territoire grâce aux  
: retombées économiques  
: qu'elle génère. Elle  
: participe à faire  
: découvrir et valoriser  
: les patrimoines de son  
: territoire et le Parc  
: naturel régional.

:

# LA MARQUE, C'EST QUOI ?

**3** domaines concernés :



**Agriculture**



**Tourisme**



**Artisanat**



**25 ans**  
d'existence



**2 500**  
entreprises  
bénéficiaires



**+ 50**  
Parcs engagés



**+ 400**  
référentiels  
cadres

**EN LOIRE-  
ANJOU-  
TOURAIN\***

*\*chiffres mars 2023*

**38**   
hébergements

**4**   
restaurants

**3**   
sites  
de visite

**5**   
vanniers

**14**  
prestataires  
de sorties

**3**   
apiculteurs



## INTÉGRER UN RÉSEAU D'ACTEURS ENGAGÉS

En Loire-Anjou-Touraine, la marque est notamment attribuée à des hébergeurs, restaurateurs, prestataires de sorties accompagnées, propriétaires de sites de visite, apiculteurs et vanniers. Contactez-nous pour rejoindre le réseau !

*Vous proposez des produits ou services différents ? Il est possible de développer de nouvelles filières : contactez-nous.*

En rejoignant la marque, vous intégrez un réseau d'acteurs économiques engagés, comme vous, autour des mêmes valeurs dans une démarche de progrès. Vous échangez, partagez vos compétences, contacts...

## POURQUOI REJOINDRE LA MARQUE ?





## AFFICHER VOS ENGAGEMENTS ET AFFIRMER VOTRE ÉTHIQUE

---

La marque « Valeurs Parc naturel régional » **met en avant vos produits et services auprès de publics de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable.** Elle apporte à toute entreprise qui en bénéficie une véritable valeur ajoutée en termes d'image.

Vous pouvez apposer la marque sur vos documentations, votre site Internet, vos emballages, vos points de vente, vos stands...



## PROFITER D'UNE PROMOTION RÉGIONALE ET NATIONALE

---

La marque est commune à tous les Parcs de France. Ainsi, vous bénéficiez d'un **communication régionale et nationale** au sein de laquelle vous vous affichez comme un acteur responsable, impliqué sur votre territoire. Par ailleurs, les Parcs naturels régionaux bénéficient d'un **capital sympathie fort auprès des clients** qui vous sera favorable.

[www.parc-loire-anjou-touraine.fr](http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr)  
[www.parc-naturels-regionaux.fr/  
valeurs-parc](http://www.parc-naturels-regionaux.fr/valeurs-parc)



## BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT DU PARC

---

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine dispose d'une équipe pluridisciplinaire qui peut vous accompagner dans vos projets (paysages, biodiversité, culture...).

Des formations gratuites sont également proposées tous les ans autour de thématiques variées : alimentation saine, ménage écologique, jardin...



# COMMENT REJOINDRE LA MARQUE ?

1

**Contactez le Parc et portez-vous candidat** en remplissant le formulaire de demande d'utilisation de la marque qui vous sera adressé.

2

À réception de cette demande, le Parc **programme un audit** d'agrément afin d'échanger avec vous, vérifier la compatibilité de vos produits et/ou services avec les valeurs de la marque, définir des marges éventuelles de progression.

3

Vous **signez ensuite une convention d'utilisation de la marque de 5 ans** qui formalise les engagements de votre entreprise et du Parc.

.....

Une redevance **UNIQUE**, quelque soit le nombre de prestations ou de services concernés, est demandée pour contribuer aux efforts de promotion

50€ / an  
Maximum  
1 ETP\*

100€ / an  
De 1 à jusqu'à  
10 ETP\*

300€ / an  
Plus de  
11 ETP\*

\*ETP : Équivalent Temps Plein

ENTREPRISES TOURISTIQUES

**Virginie BELHANAFI**

02 41 40 32 40

v.belhanafi@parc-loire-anjou-touraine.fr

ENTREPRISES ARTISANALES

**Camille LEPERE**

02 41 40 32 42

c.lepere@parc-loire-anjou-touraine.fr

ENTREPRISES AGRICOLES

**Wilfrid COMBADIÈRE**

02 41 53 66 08

w.combadiere@parc-loire-anjou-touraine.fr